

Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

Délibération n° 2026/04A/12

Date de la convocation :	La séance débute à 18h00 et se termine à 18h 50	Acte exécutoire à compter du : 24 AVRIL 2026	Affichée en Mairie le : 24 AVRIL 2026
--------------------------	---	--	---------------------------------------

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 26

Étaient présent(e)s (26)

M. FOURNIER Lionel, Maire	Mme KEUVREUX Anita	Mme SCHAEGIS Lydia
M. RISSER Charles	Mme COLOMBEY Fabienne	M. BOUILLAGUET Clément
Mme WAGNER Veronica	M. CHARO Michel	M. DOLBEAU Jonathan
M. NOBILE Didier	M. RUPPERT José	Mme DEMIR Selma
Mme MACAIGNE Christèle	Mme BALZER Lise	Mme GATTO Josiane
M. Vincent MARRELLA	Mme DA ROCHA Maria	Mme NAPOLI Rose-Marie
M. DUMON Joël	M. IAFRATE Michel	M. VILLA Victor
Mme KRAOUCHE Bakhta	M. PELTIER Xavier	M. BEN-ARIF Samir
Mme OUTOMURO Clotilde	M. PARRA Victor	

Étaient absent(e)s avec procuration (3)

Mme MUHLMANN Aude procuration à Mme Veronica WAGNER.

Mme STEINBACH Danielle procuration à M. Charles RISSER.

M. BARBARAS Pascal procuration à M. Joël DUMON.

Étaient absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : Mme Selma DEMIR

12. Subventions 2026 en faveur des associations.

La ville de Rombas soutient financièrement de nombreuses associations afin de favoriser la continuité et le développement de leurs activités. Ce soutien permet notamment la réalisation de projets, la mise en place de nouvelles actions ainsi que l'organisation d'événements. L'attribution des subventions repose sur l'étude des dossiers de demande transmis par les associations.

Vu l'avis de la commission « sport et vie associative »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Mme SCHAEGIS Lydia n'a pas pris part au vote),

Le conseil municipal décide

D'ATTRIBUER les subventions énumérées ci-dessous (crédits prévus au budget) :

	Subvention 2026		
	Montant total alloué	Avance versée	Solde à payer
Aïkido Club Rombas	1500,00 €	500,00 €	1000,00 €
Badminton Club Rombas	500,00 €		500,00 €
Club vosgien de la vallée de l'Orne	1300,00 €	350,00 €	950,00 €
Corpoforme	2200,00 €	650,00 €	1550,00 €
Equilibre et Mémoire	1200,00 €	400,00 €	800,00 €
Escapade	300,00 €		300,00 €
Gym plus	1000,00 €	300,00 €	700,00 €
La Flèche Cycliste	4000,00 €	900,00 €	3100,00 €
PECHEURS	500,00 €		500,00 €
Pétanque Club Rombas		1000,00 €	
Club Pongiste Rombasien	300,00 €		300,00 €
Rombas Athletic Club	5500,00 €	1 650,00 €	3850,00 €
Sch'marche	600,00 €		600,00 €
Tennis Club de la Vallée de l'Orne	1500,00 €	450,00 €	1050,00 €
Training Club Canin	500,00 €		500,00 €

Vélo Club Rombas	1200,00 €	450,00 €	750,00 €
Karaté	1500,00 €+500,00 € (rattrapage 2025)		2000,00
Souvenir Français	2000,00 €	450,00 €	1550,00 €
Union Nationale des Combattants de Rombas	1500,00 €	450,00 €	1050,00 €
Fensch Militaria Motor Club	900,00 €		900,00 €
Patton Victory and Liberty Way	1200,00 €		1200,00 €
Amicale de l'Harmonie Municipale de Rombas	4500,00 €	1 350,00 €	3150,00 €
Krokus	3500,00 €		3500,00 €
Ensemble Vocal Tiff Notes	400,00 €		400,00 €
Club Ambiance	1600,00 €	500,00 €	1100,00 €
SMIVO	650,00 €		650,00 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Rombas	2500,00 €	800,00 €	1700,00 €
Association des Parents d'Enfants Inadaptés	1000,00 €		1000,00 €
Consommation Logement et Cadre de Vie	400,00 €		400,00 €
La Croix Bleue	300,00 €		300,00 €
Croix Rouge Française	1500,00 €		1500,00 €
Restaurant et Relais du Cœur de Moselle Ouest	1500,00 €		1500,00 €
Solidarité Rombas	5500,00 €	1 500,00 €	4000,00 €
Une Rose un Espoir	300,00 €		300,00 €
Ordre de Malte	700,00 €		700,00 €
La pédiatrie enchantée	1000,00 €		1000,00 €
TOTAL	55.050,00 €	11.700,00€	43.350,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Strasbourg, 31, avenue de la Paix - BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex – <https://www.telerecours.fr> – dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie électronique et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 23 avril 2026.

Le Maire,

Lionel FOURNIER


Secrétaire de séance,

Selma DEMIR